



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas
Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

Le train, le 25 février 2020

Compte rendu du CSE du 25 février 2020

Président : Frédéric Grassart (Directeur des opérations logistiques) assisté de Rodolphe Dugast(RRH), de Jérôme Fourniguet Legendre (DEX)

Membres élus titulaires présents : Alain Jouan, Gregory, Sylvain De Nicola, Coumba Yatté, Aurélien Delorme, Hervé barrois, Elodie Martin, Virginie Gonneau, Sandra monnery.

Membres élus suppléants présents : Nicolas Lazzaro, Matthieu Cugno

La séance est ouverte à 9h30.

1. Validation des comptes rendu du 29 janvier 2020 et du 5 février 2020.

Le compte rendu du 29 janvier 2020 a été validé à la majorité des membres présents.

Le Compte rendu du 5 février demande une réponse sur le droit en ce qui concerne le pointage et le début du travail effectif avant de pouvoir être validé. Le RRH fera une réponse sur cela lors de la prochaine réunion plénière.

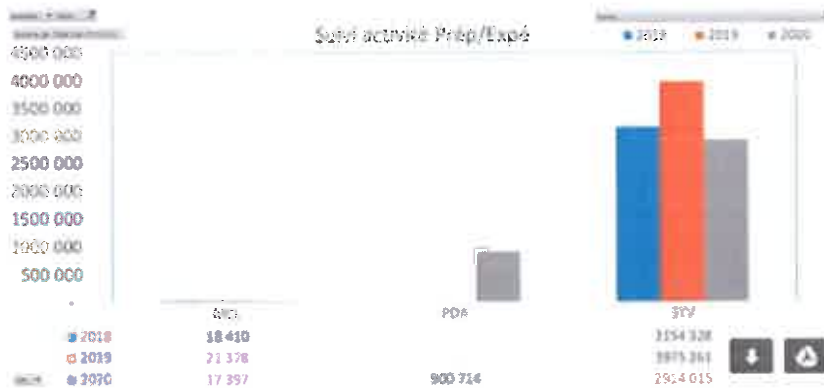
2. Marche de la société.

Volume réception :



Activité de réception consolidé PDA+STV à -18% sur St Vulbas et +11% à Machecouil.

Les activités de réception ont été directement impactés par les mouvements sociaux qui ont paralysés les arrivages de produits et bloqués l'usine IMFC.



Activité de préparation/expédition consolidé PDA+STV à -4% sur St Vulbas et -19% à Machecoul.

Une activité magasin en retrait en lien avec à une baisse de la fréquentation ainsi que les mouvements sociaux qui ont impactés la disponibilité de certaines références.

3. Liste des PEP'S achevés et en cours.

2 PEP'S achevés : tampon chaussure et nouveaux chariots.

1 PEP'S en réflexion sur la préparation des chaussures.

Les membres du CSE rappellent au Président que toute action qui rentre dans les prérogatives du CSE doit faire l'objet d'une information ou d'une information/consultation.

Le champ d'action du CSE est très vaste → sécurité, santé au travail, nouvelles organisations, moyens de contrôle et de surveillance, stratégie, productivité, nouvelles technologies, nouvelles obligations, formation, intégration des intérimaires, appelle à l'intérim, variation des effectifs, etc...

Une information préalable est également nécessaire et obligatoire avant la réunion dans les délais impartis.

La Direction prend acte de la position du CSE.

4. Point distributeurs.

Le Président souhaite qu'un point soit fait lors de chaque CSE avec un fichier qui centraliserait toutes les anomalies des distributeurs. Cela afin de permettre un suivi avec Cup Service et de constituer un dossier solide en cas de litige.

Le Trésorier devra également faire un point sur les ventes Daltys jusqu'à fin complète de la collaboration. Cela permettra de demander le versement de la redevance peut être non perçue.

Les distributeurs Cup Service sont maintenant à leur place attitrée.

Le Secrétaire rappelle le mail envoyé aux salariés :

« Comme vous avez sûrement dû le remarquer, la société Daltys a définitivement quitté LSL et enfin, les distributeurs pour le site de ST Vulbas sont à leurs places attitrées. Il reste encore le site de Machecoul à normaliser. Cela ne devrait plus être long.



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas
Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

Nous vous serions reconnaissants de nous faire parvenir par mail toutes les difficultés ou les suggestions (nouveaux produits par exemple) que vous souhaitez nous faire remonter. Les galettes amandes par exemple reviendront très vite en disponibilité.

Nous ferons tout notre possible pour que le service soit irréprochable et signalerons à chaque fois toutes les anomalies par mail ou à la Hotline Cup Service.

Malgré cela, il sera impossible de réduire à zéro les difficultés techniques. C'est pour cela qu'il est important de vous apporter un suivi des remboursements.

Nous avons mis une procédure en place depuis plusieurs années que nous vous rappelons :

Inscrire l'anomalie sur le document CSE en respectant les champs et les intitulés (numéro de la sélection entre autres). Il est très important de nous indiquer de manière précise l'anomalie constatée afin d'éviter que cela se reproduise.

Pour les paiements CB, nous apporter la preuve que cela a bien été débité sur le compte en banque. Une fois par semaine, nous ferons les remboursements. Il peut donc y avoir un certain délai.

Seul le respect complet de cette procédure permettra un remboursement.

Enfin, sachez que nous avons demandé pour les sandwiches que les deux étiquettes soient visibles dans le distributeur (intitulé du produit et date de péremption). Si ce n'est pas le cas, nous vous conseillons de ne pas acheter les sandwiches.

Nous optimiserons le remplissage des machines selon les ventes afin de garantir une disponibilité la plus complète possible des produits. Cela sera basé sur l'historique des ventes que nous étudierons à la mi-mars avec la représentante de la société Cup Service. »

5. Comptes 2019 validés par l'expert-comptable. Présentation et avis consultatif. Quidus des comptes.

Les comptes fournis par l'expert-comptable SCOP CE sont annexés à ce CR. Ils ont ajouté sur le site du CSE afin que chaque salarié puisse en prendre connaissance.

- **Le Président souhaite que le Trésorier provisionne une perte possible sur la redevance Daltys.**
- **Le Président et le Secrétaire souhaitent que les membres affectés à la billetterie fassent un rapprochement tous les mois sur les ventes et les encaissements avec présentation à chaque réunion afin de s'assurer qu'il n'y aura aucun écart à la fin des exercices.**
- **Le président suite à la lettre de recommandation insiste pour que le CSE revoit les modalités d'attribution des ANCV pour tous afin de prendre en compte le quotient familial prescrit par l'URSSAF. Sur ce sujet, le Secrétaire indique qu'il y a un accord NAO et qu'il sera difficile de le dénoncer sans l'aide de notre DRH.**

Les membres à l'unanimité donne quidus et valide l'ensemble des comptes présentés.



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

6. Proposition d'une synthèse chiffrée de la politique sociale LSL.

Le RRH nous propose le modèle suivant :

Salaire Moyen de base (ou Médian)

Le **salaire médian** est le niveau de rémunération qui sépare un effectif de salariés en deux moitiés comportant le même nombre de personnes : l'une gagne moins et l'autre gagne plus. Ainsi, il y a autant de salariés qui touchent un **salaire supérieur au salaire médian** que de salariés dont le **salaire est inférieur**

	OUVRIER	EMPLOYE	AGENT DE MAITRISE	CADRE
Homme				
Femme				

Prime Moyenne de Performance

	OUVRIER	EMPLOYE	AGENT DE MAITRISE	CADRE
Homme				
Femme				

Prime Moyenne d'ancienneté

	OUVRIER	EMPLOYE	AGENT DE MAITRISE	CADRE
Homme				
Femme				

Rémunération Moyenne Mensuelle par tranche d'Age

	OUVRIER	EMPLOYE	AGENT DE MAITRISE	CADRE
20 -30 ans				
30 - 40 ans				
40 - 50 ans				
50 - 60 ans				
60 ans et plus				

La rémunération mensuelle correspond à la rémunération brute versée au salarié hors prime à périodicité non mensuelle (prime de 13e mois, intéressement, participation...).



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas
Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

Le CSE se réserve le droit de mandater une expertise par le cabinet Syndex si la synthèse n'apporte pas les éléments qui permettraient de comprendre réellement la politique sociale de notre entreprise.

**9 membres donnent un avis positif à la proposition du RRH.
Le Secrétaire est sans avis pour le moment.**

7. Présentation des nouveaux charlots, plan de prévention et organisation du remplacement.

Document de présentation en annexe de ce CR.

Le Président indique que la reconduction du parc aurait permis d'économiser beaucoup d'argent. Il indique également que ce n'est pas le prix qui a déterminé le choix mais le souhait des salariés → 200 000€ de coût supplémentaire.

Les nouveaux charlots seront en location jusqu'à 2023 soit à la fin du bail de location du site.

Deux éléments de contrôle sont ou seront mis en place :

- **BIP de recul sur les nouveaux charlots (en cas d'infraction à la règle de recul, cela pourra amener à une sanction forte selon notre Directeur).**
- **Un suivi informatique est en place pour inventorier les chocs et les numéros de charlots.**

Ces moyens de contrôle doivent faire l'objet d'une information/consultation avant mise en place effective. Pour le moment, aucune sanction ne pourra donc être donnée par ces deux moyens de contrôle.

8. Quelle stratégie d'avenir pour le site de Mahecoul ?

Avec la fin du bail LSL St Vulbas en 2023, le CSE se doit de bien comprendre la voie qui sera prise cette année afin d'assurer et de permettre l'avenir des emplois des salariés LSL.

Le Secrétaire rappelle qu'il faut un an d'étude stratégique et deux ans de plus avant de voir « sortir de terre » un nouvel entrepôt.

2020 est donc une année charnière.

Suite à la présentation en réunion annuelle avec l'ensemble des collaborateurs du site de St Vulbas, le Directeur a indiqué qu'un projet d'agrandissement du site de Mahecoul était en début de réflexion (36 000 m² au total).

Les élus questionnent le Président sur le but de cet agrandissement. Quels produits ? Quels volumes ?

Le CSE demande au Président d'indiquer avant fin 2020 la stratégie logistique de notre coopérative pour les deux sites LSL.



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

9. Grille productivité 1^{er} trimestre 2020.

La grille est annexée à ce CR.

Le 008 et le 208 seront dissociés.

Le tampon chaussure sera créé comme indiqué précédemment.

Un tableau mensuel avec présentation complète des éléments permettant le calcul de la prime de performance par salarié productif est en projet. Il serait envoyé avec la feuille de salaire.

Le CSE indique qu'une production de 140 UM/H pour le Nike est un objectif très difficile à atteindre. Voir impossible. La Direction ajoute que les objectifs des autres ateliers sont atteints régulièrement.

10. Point billetterie et mise à jour fichier 2020.

Le fichier a été modifié afin de travailler par année et permettre ainsi un traitement plus aisé.

Date	Type activité	Somme de montant total	Somme de Nombre de place
Total pour		- €	0
07/01/2020	Cinéchèque	20,00 €	4
Total pour 07/01/2020		20,00 €	4
09/01/2020	Cinéchèque	10,00 €	2
Total pour 09/01/2020		10,00 €	2
16/01/2020	Procalys	434,56 €	0
Total pour 16/01/2020		434,56 €	0
17/01/2020	Cinéchèque	30,00 €	6
	Bowling	74,00 €	16
Total pour 17/01/2020		104,00 €	22
27/01/2020	Bowling	8,00 €	2
	Cinéchèque	10,00 €	2
Total pour 27/01/2020		18,00 €	4
03/02/2020	Cinéchèque	10,00 €	2
	Ilot Kids	16,00 €	2
	Parfum	354,00 €	5
Total pour 03/02/2020		380,00 €	9
04/02/2020	Cinéchèque	20,00 €	4
Total pour 04/02/2020		20,00 €	4
05/02/2020	Cinéchèque	20,00 €	4
Total pour 05/02/2020		20,00 €	4
06/02/2020	Ilot Kids	13,50 €	2
Total pour 06/02/2020		13,50 €	2
13/02/2020	Cinéchèque	10,00 €	2



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas
Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

Total pour 13/02/2020		10,00 €	2
17/02/2020	Cinéchèque	10,00 €	2
	Ilot Kids	27,00 €	4
Total pour 17/02/2020		37,00 €	6
20/02/2020	Cinéchèque	20,00 €	4
	Ilot Kids	24,00 €	3
Total pour 20/02/2020		44,00 €	7
Total général		1 111,06 €	66

11. Bilan 2019 Association sportive.

Point reporté à la prochaine réunion.

12. Visite du site de Mache couil : date définie.

La visite se fera le 21 octobre 2020.

Les membres qui souhaitent faire ce voyage et qui n'ont jamais été sur le site sont : Coumba, Sandra, Matthieu, Hervé, Elodie, Virginie et Aurélien.

3 personnes seront choisies par vote à bulletin secret.

13. Interrogations des salariés.

Réponses sur le document spécifique annexé à ce compte rendu.

La séance est levée à 16h40.

Le Secrétaire
Alain JOUAN

Le Président
Frédéric GRASSART

